

# Parc national de la Vanoise

## Orientation 3.3.2 Encourager la gestion agri-environnementale des espaces agricoles

### Contexte

Depuis 2010, des mesures agroenvironnementales territorialisées (MAET) ont été proposées aux gestionnaires d'alpages situés à l'intérieur des périmètres Natura 2000, ainsi que dans le secteur du Mont-Cenis, grâce à une prise en charge conjointe de la contrepartie nationale par la commune de Lanslebourg-Mont-Cenis et l'établissement public du parc national de la Vanoise. Cette mesure contractuelle repose sur le respect d'un plan de gestion pastoral spécifique à chaque alpage. Selon les enjeux, les engagements du plan de gestion se traduisent en « obligation de résultats » (état des milieux à maintenir ou à atteindre durant la durée du contrat) ou en « obligation de moyens » (obligation de moyens à mettre en place pour parvenir au résultat). 24 contrats ont été signés (9 400 ha d'alpages concernés au total), dont 15 dans le coeur et 9 dans l'aire optimale d'adhésion.

[...]

### Enjeux

Cette orientation répond à l'enjeu Pérenniser la complémentarité entre une naturalité préservée et une économie agropastorale dynamique.

### Lignes directrices de l'orientation

- Encourager les démarches contractuelles volontaires, en s'appuyant sur les dispositifs existants, notamment les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC).

[...]

### Mesures traduisant concrètement l'orientation

Mesures contractuelles (liste non exhaustive)	Rôle de l'établissement public du parc national	Rôle des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
[...]	[...]		[...]
3.3.2.c - Sensibiliser les exploitants agricoles aux « bonnes » pratiques	Édition de cahiers techniques, conseil , accompagnement de formations		Organisations professionnelles agricoles

# Parc national de la Vanoise

[...]

[...]

[...]

Référence ID de l'article : #4203

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-07-25 12:23